

Acte de naissance de CALBRY Sévère Ursin Gômé [60]

L'an mil huit cent vingt et un, le mercredi vingt du mois de juin à sept heures du soir, par-devant nous Jean Pierre FESSARD, maire officier de l'état civil de la commune de Thérouldeville, canton de Valmont, département de la Seine Inférieure, est comparu Pierre Aimable CALBRY, âgé de vingt-cinq ans, tisserand, domicilié à Thérouldeville, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né d'hier à dix heures du soir, de lui déclarant et de Marie Pélagie PICOT son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Sévère Ursin Gômé. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Antoine Nicolas VARNIERE, âgé de cinquante-deux ans, employé à la mairie, et de Jean Paschal PANEL, âgé de trente-cinq ans, sous-lieutenant, tous deux domiciliés audit Thérouldeville. Et ont le père et les témoins signés avec moi le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture, excepté le père qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé.